

30 mai 2013

GROUPE EUROTUNNEL SA

PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Descriptif (article 241-2 Règlement Général AMF)

**Déclaration hebdomadaire des transactions
sur actions ordinaires propres (ISIN : FR00105333075)**

En application de l'article 241-4 du Règlement général de l'AMF et dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée générale du 26 avril 2012, Groupe Eurotunnel SA (GET SA) déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions pour la période du **06/05/2013** au **10/05/2013** :

Séance du	Nombre de titres achetés	Prix moyen pondéré en €	Montant en €
06/05/2013	7 682	6,2477	47 994,83
TOTAL	7 682		47 994,83

Ces transactions n'ont pas donné lieu à l'utilisation d'instruments dérivés.